

**revue**  
**trimestrielle**  
**DE**  
**DROIT CIVIL**

*[Handwritten signature]*  
BIBLIOTECA  
SALA 2  
ESTANTE ~~101~~ 101  
TABLA

Comité de Direction :

- MM. A. ROUAST**
- René SAVATIER**
- Gabriel MARTY**
- Jacques FLOUR**
- Henry SOLUS (Directeur de 1938 à 1962)**
- Pierre RAYNAUD Directeur**

Secrétaire de Rédaction :

- Marg. HALLER**
- Ancien chargé de cours des Facultés de Droit
- Vice-Président honoraire au Tribunal
- de Grande Instance de Paris



EDITIONS SIREY 22 rue Soufflot 75005 Paris

## SOMMAIRE DU N° 1 DE 1973

CONTRIBUTION A L'ÉTUDE JURIDIQUE D'UN CONTRAT DE CONSEIL : le contrat de conseil en organisation d'entreprise, par MARIE-FRANCE MIALON .....	5
LA RÉVISION JUDICIAIRE DES RENTES VIAGÈRES ENTRE PARTICULIERS : une expérience économique et sociale dans le Droit des contrats, par JEAN-LOUIS BERGEL .....	45
BIBLIOGRAPHIE des ouvrages sur le droit civil et ouvrages auxiliaires :	
A. France .....	86
B. Droit comparé et droit uniforme .....	113
C. Droit étranger .....	113
JURISPRUDENCE FRANÇAISE en matière de droit civil :	
A. Personnes et droits de famille, par M. ROGER NERSON...	115
B. Obligations et contrats spéciaux :	
2. Responsabilité civile, par M. GEORGES DURRY .....	128
3. Contrats spéciaux, par M. GÉRARD CORNU .....	139
C. Propriété et droits réels, par M. JEAN-DENIS BREDIN .....	147
D. Successions et libéralités, par M. RENÉ SAVATIER .....	150
JURISPRUDENCE FRANÇAISE en matière de droit judiciaire privé, par MM. PIERRE HÉBRAUD et PIERRE RAYNAUD .....	154
LÉGISLATION FRANÇAISE ET COMMUNAUTAIRE en matière de droit privé, par PHILIPPE JESTAZ .....	176
CHRONIQUE DE DROIT CIVIL QUÉBÉCOIS, par JEAN-LOUIS BAUDOIN .....	186

Pour ce qui concerne la Rédaction, s'adresser à M. P. RAYNAUD  
Professeur à l'Université de Paris II, 14, rue de Penthièvre, 92330 Sceaux

### ABONNEMENT

France et dépt<sup>s</sup> d'Outre-Mer..... 68 F.  
Etranger..... 74 F.

C. C. P. « Revues SIREY » Paris 12976.93

Registre Comm. Seine 57. B. 9. 100

### ÉDITIONS SIREY

22, Rue Soufflot, 75005 PARIS

033-07-18

Est illicite et constitue une contrefaçon toute reproduction, même partielle, de cette publication, hors les cas d'usage privé, limitativement énumérés par l'article 41, alin. 2 et 3, de la loi du 11 mars 1967.

© Editions Sirey — 1973

400282

